

Image not found or type unknown



Frais d'expulsion d'un montant de 1400€

Par **chulita4siempre**, le **03/02/2017** à **11:35**

Bonjour Maître,

Suite à une longue procédure contre mon ex propriétaire qui a été condamnée, celle-ci m'a envoyé un congé pour vente, je n'ai pas pu quitter les lieux avant que la mairie ne me reloge. Je me suis mise d'accord avec l'huissier pour quitter les lieux à une date précise ce que j'ai respecté. Mais l'huissier m'a quand même facturé plus de 1400€ de frais d'expulsion dont appel à un serrurier etc alors que je suis partie de moi-même.

Est ce normal ou y a t il abus sur les frais qu'il me demande de lui régler?

Merci d'avance pour votre aide.

Laetitia